

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 18 – 21 avril 2011

Espèces d'arbres

RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACAJOU ET AUTRES ESPECES
NEOTROPICALES PRODUISANT DU BOIS [DECISIONS 15.91, 15.92 ET 14.146 (REV. COP15)]

Le présent document a été préparé par le Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois*.

1. Contexte

Conformément à la décision 15.91 par laquelle le Groupe de travail sur l'acajou est devenu "Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois" et de l'annexe 3 où est défini le mandat des membres du groupe, les résultats suivants ont été obtenus.

2. Résultats obtenus

2.1 Nomination à la présidence et à la vice-présidence du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois

Le Secrétariat a envoyé la notification aux Parties n° 2010/020, datée du 26 juillet 2010, sur la base du paragraphe 2 f) de l'annexe 3 de la décision 15.91 dans laquelle il est précisé: que "*La présidence et la vice-présidence du groupe de travail sont assumées par des personnes provenant des Etats des aires de répartition sélectionnées par le Comité pour les plantes sur la base de leur curriculum vitae dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur de la décision...*". Le Secrétariat a demandé la nomination de candidats dans la notification aux Parties n° 2010/009, datée du 12 mai 2010.

Toutes les candidatures reçues ont été remises à la Présidente en fonction du Comité pour les plantes pour examen au sein du Comité qui a nommé les personnes suivantes: présidence: M. César Augusto Belletón Chacón (Guatemala); et vice-présidence: M^{me} Fabiola Núñez (Pérou).

2.2 Composition du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois

Par la communication n° GTC 001/2010, datée du 12 octobre 2010, la présidence et la vice-présidence du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois ont prié tous les Etats de l'aire de répartition; les principales Parties qui sont des pays d'importation de l'acajou: République dominicaine, Etats-Unis d'Amérique, Union européenne (Espagne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Nord) et les organisations intergouvernementales: Union européenne, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), *Organización del Tratado de Cooperación Amazónica* (OTCA-Organisation du traité de coopération amazonienne) et *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo* (CCAD-Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement) de communiquer le nom de la personne qui les représentera au groupe de travail en joignant des informations telles que : adresse personnelle et de l'institution, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone personnel et de l'institution ainsi que d'autres informations jugées importantes pour établir la communication.

Actuellement, le groupe de travail est composé de 23 représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pérou, Royaume-Uni et des organismes intergouvernementaux: Union européenne, *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo* (CCAD) et Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) (voir détails en annexe 1).

Par la notification aux Parties n° 2010/031, datée du 28 octobre 2010, rédigée par le Secrétariat CITES à la demande de la Présidente par intérim du Comité pour les plantes, les Parties ont été invitées à communiquer le mandat et le *curriculum vitae* des candidats d'institutions scientifiques ayant l'expérience de la sylviculture et de la gestion d'espèces néotropicales produisant du bois, d'experts d'organisations non gouvernementales ayant une expérience de la gestion forestière de ces espèces dans la région et de représentants d'organisations d'exportateurs des trois principaux pays d'exportation. Les délais étant écoulés, il reste au Comité pour les plantes de communiquer les noms des candidats choisis pour former le groupe de travail.

2.3 Proposition de plan d'action pour le Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois

La présidence et la vice-présidence du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois ont présenté à la Présidente par intérim et à la Représentante régionale de l'Amérique centrale, du Sud et des Caraïbes au Comité pour les plantes une proposition de plan d'action qui définit des lignes d'action, des actions, des résultats, des indicateurs et des activités à réaliser dans le cadre du mandat du groupe de travail décrit dans la décision 15.91 (voir l'annexe 2 du présent document, uniquement disponible en espagnol).

2.4 Création du blog du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois

Grâce aux efforts de la présidence et de la vice-présidence du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois, le blog: <http://grupodetrabajocaoba.blogspot.com> a été créé pour faciliter la transmission et l'échange d'expériences sur l'utilisation durable et la gestion de ces espèces et contribuer au renforcement des capacités dans les Etats de l'aire de répartition.

2.5 Participation aux réunions régionales

2.5.1 Atelier de renforcement des capacités relatives aux avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour l'Amérique centrale et la République dominicaine

Les pays membres de la CCAD, organe chargé de l'environnement au sein du Système d'intégration centraméricain (SICA) ont discuté, le 17 novembre, en République dominicaine, du Plan d'action du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois de la CITES, dans le cadre de l'Atelier de renforcement des capacités relatives aux avis de commerce non préjudiciable.

La CCAD, en sa qualité de membre du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois, en coordination avec la présidence du groupe, avait organisé cette réunion à laquelle ont participé des représentants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, de la République dominicaine et du Secrétariat CITES (Milena Sosa Schmidt), et a reçu commentaires, suggestions et recommandations pour améliorer l'application du Plan d'action du Groupe de travail.

Dans le cadre de l'atelier, les participants ont analysé le Modèle d'évaluation du niveau de risque pour l'élaboration des ACNP, d'après l'information disponible pour *Swietenia macrophylla* (acajou) en Amérique centrale et en République dominicaine. Parmi les conclusions générales sur cette analyse, on peut mentionner les points suivants: **a)** l'analyse est le produit d'un examen rapide des éléments étudiés dans le cadre de

l'évaluation des risques issue de l'atelier de spécialistes des ACNP qui a eu lieu à Cancún, Mexique, en 2008; **b)** la majorité des éléments du modèle, pour être traités, nécessitent la production d'informations de référence de sorte qu'il est nécessaire de conduire des travaux de recherche au niveau local et de mettre en place des mécanismes d'appui financier au niveau régional permettant d'appliquer des études de base dans chaque pays, qui seraient normalisées au niveau régional, et **c)** les participants considèrent que 17 éléments sont prioritaires et quatre, complémentaires; cinq éléments ont été considérés non applicables à l'analyse de l'acajou. Outre cette analyse, il a été question, dans le cadre de l'atelier, de l'application pratique des recommandations de l'atelier de spécialistes de Cancún en 2008.

2.5.2 Troisième Atelier latino-américain du Programme OIBT-CITES pour faire en sorte que le commerce international des espèces produisant du bois inscrites à la CITES soit conforme à la gestion durable et à la conservation

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), en sa qualité de membre du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois, dans le cadre du troisième Atelier latino-américain du Programme OIBT-CITES qui a eu lieu à Brasilia, Brésil, du 15 au 17 février 2011, a inscrit à l'ordre du jour la discussion sur l'avenir du Programme et du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois. La présidence du Groupe de travail sur l'acajou a présenté le Plan d'action, décrivant les lignes d'action stratégiques et les activités à développer à l'avenir, suscitant la discussion et les suggestions des participants sur le thème et, de manière généralement consensuelle, les points suivants ont été soulignés: le groupe est utile et il importe d'appuyer ses travaux pour le renforcement des capacités et l'échange de connaissances et d'expériences, ainsi que pour la production d'informations sur la gestion, la conservation et le commerce de l'acajou et d'autres espèces néotropicales produisant du bois.

2.5.3 Réunion régionale préparatoire pour la 19^e session du Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

L'OTCA a mené à bien la Réunion régionale préparatoire pour la 19^e session du Comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction du 23 au 25 février 2010, dans le cadre de laquelle, la présidence et la vice-présidence du groupe ont servi de médiateurs pour l'analyse du document de travail PC19 Doc. 16.1 "Rapport d'activité du groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois [Décisions 15.91, 15.92 et 14.146 (Rev. CoP15)]".

2.6 Progrès d'application du Plan d'action pour *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*, figurant en annexe 4 de la décision 14.146 (Rev. CoP15)

2.6.1 Contexte

Le 24 août 2010, le Secrétariat CITES a envoyé la notification aux Parties n^o 2010/027 contenant l'information à soumettre pour examen aux sessions suivantes du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. Dans cette notification, sont expliquées les responsabilités des Parties concernant *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*. La notification conclut sur les mots suivants: le Secrétariat apprécierait de recevoir les rapports susmentionnés avant le 15 janvier 2011 de façon à avoir suffisamment de temps pour réunir et résumer les informations pour la 19^e session du Comité pour les plantes et la 25^e session du Comité pour les animaux.

En outre, il est demandé aux Parties de remettre des rapports aussi succincts que possible. Aux fins de faciliter la présentation des rapports sur les progrès d'application du Plan d'action pour *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii* (voir l'annexe 4 des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa 15^e session), plus précisément selon les paragraphes 1a), 1b), 1c), 1d), 2a) et 2b), M^{me} Dora I. Rivera, Représentante régionale au Comité pour les plantes pour l'Amérique centrale, du Sud et les Caraïbes, a préparé un questionnaire, envoyé par le Secrétariat CITES, qui a été rempli par les Parties qui sont des pays d'exportation et d'importation et remis au Secrétariat CITES le 15 janvier 2011, pour que celui-ci assemble et résume l'information et prépare le rapport à présenter au Comité pour les plantes.

2.6.2 Résultats obtenus

Par l'intermédiaire du Secrétariat CITES, ont été reçus les rapports des pays suivants: Afrique du Sud, Australie, Brésil, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Etats-Unis, Guyana, Malaisie, Mexique, Pérou et Suisse et de la présidence du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois; les pays suivants ont aussi remis leur rapport: Cuba, Guatemala et Honduras. L'Afrique du Sud et la

Malaisie, ont indiqué ne pas être des pays de l'aire de répartition ni des pays d'importation des espèces concernées. La Côte d'Ivoire a indiqué qu'elle était en train d'évaluer ses informations.

L'information reçue a été synthétisée et analysée et les conclusions pour chaque espèce et indicateur sont présentées dans le tableau des résultats du Plan d'action pour *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*, joint en annexe 3 (uniquement en espagnol).

Information reçue pour *Cedrela odorata*

Dans l'information reçue, les pays qui ont indiqué être des pays de l'aire de répartition de *Cedrela odorata* sont: Brésil, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique et Pérou.

Les pays qui ont indiqué être des pays d'importation de *Cedrela odorata* sont: Costa Rica, Cuba, El Salvador, États-Unis, Mexique et Suisse.

L'Australie, sans être un pays de l'aire de répartition naturelle de *Cedrela odorata*, a indiqué l'existence de plantations forestières.

Information reçue pour *Dalbergia retusa*

Dans l'information reçue, les pays qui ont indiqué être des pays de l'aire de répartition de *Dalbergia retusa*, sont: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Mexique.

Les pays qui ont indiqué être des pays d'importation de *Dalbergia retusa* sont: Costa Rica et États-Unis.

Information reçue pour *Dalbergia granadillo*

Dans l'information reçue, les pays qui ont indiqué être des pays de l'aire de répartition de *Dalbergia granadillo*, sont: Honduras et Mexique.

Aucune information n'a été reçue concernant des pays d'importation.

Information reçue pour *Dalbergia stevensonii*

Dans l'information reçue, les pays qui ont indiqué être des pays de l'aire de répartition de *Dalbergia stevensonii*, sont: Guatemala, Honduras et Mexique.

Les États-Unis sont le seul pays à avoir communiqué de l'information sur l'importation de *Dalbergia stevensonii*.

2.6.3 Analyse des résultats sur les progrès d'application du Plan d'action pour *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*

Analyse de l'information sur *Cedrela odorata*

Pays de l'aire de répartition

L'aire de répartition de *Cedrela odorata* va du 26° N au Mexique jusqu'au 28° S au nord de l'Argentine, en passant par les îles des Caraïbes (Styles, T.T., 1981; Cintron, Bárbara, 1990). La région comprend les pays suivants: Mexique en Amérique du Nord; Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama en Amérique centrale; Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Pérou, Suriname et Venezuela en Amérique du Sud; Cuba et République dominicaine dans les Caraïbes; au total, 19 pays.

Les pays qui ont rempli et actualisé l'information demandée sur l'espèce étaient au nombre de neuf, comme suit: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Mexique en Amérique centrale; Brésil, Guyana et Pérou en Amérique du Sud et Cuba dans les Caraïbes. Les données obtenues ont été placées dans un tableau qui se trouve à l'annexe 3 (uniquement en espagnol), dont les résultats sont discutés dans le texte qui suit.

Législation et mesures nationales

Tous les pays qui ont répondu à la demande d'informations supplémentaires ont une législation appropriée liée à l'utilisation, à la gestion durable et à la conservation des ressources forestières; en outre, certains ont adopté une législation spécifique pour cette espèce, comme le Honduras et le Pérou.

Outre la législation générale pour les espèces forestières, certains pays ont pris des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'espèce comme suit: Guatemala, Guyana et Honduras ont mis en place des restrictions spécifiques sur l'utilisation qui vont de l'interdiction totale à l'utilisation soumise aux catégories de gestion des aires naturelles protégées; le Brésil et le Pérou appliquent des mesures de contrôle direct sur les procédures de coupe des arbres et Cuba dispose d'un programme qui, depuis 1920, donne la priorité à la production de *Cedrela odorata* et s'appuie sur la sélection génétique des graines. Les plans de gestion sont obligatoires dans tous les pays.

Etat de conservation

Le Costa Rica signale que l'état de conservation de *Cedrela odorata* est très bon; Cuba, le Guyana et le Mexique indiquent que la situation est bonne et stable; El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Pérou la jugent vulnérable et le Brésil n'a pas de données.

Couverture, répartition et type de forêts

Le Brésil, le Costa Rica, Cuba, El Salvador et le Pérou indiquent que l'espèce a une aire de répartition très vaste dans chaque pays et qu'elle est présente dans différents types de forêts tropicales et subtropicales entre 0 m et 1400 m d'altitude. Le Guatemala et le Mexique présentent des données très précises sur l'aire de répartition et, dans le cas du Guatemala, l'espèce pousse, en majeure partie, dans les forêts du Petén au nord du pays, couvrant environ 3 millions d'hectares; le Mexique indique que son aire de répartition est de 3,8 millions d'hectares; le Guyana signale 13 millions d'hectares avec une distribution vaste et le Honduras ne présente pas d'information à ce sujet.

Les types de forêts comprennent des forêts sempervirentes, mixtes, semi-caducifoliées et caducifoliées, y compris la forêt tropicale humide, les forêts prémontagnardes, les forêts montagnardes basses, les forêts-galeriers, les forêts subhumides et les forêts sèches de plaines, les forêts de moyenne altitude subcaducifoliées, les forêts de plaine caducifoliées, la végétation secondaire, les pâturages abandonnés et les plantations, entre autres, selon les caractéristiques de chaque pays. Le seul pays qui n'a pas de données sur la distribution potentielle est le Honduras. Le Guatemala, le Guyana, le Mexique et le Pérou fournissent des estimations de la taille, de la couverture et de la densité des populations.

Structure verticale

En ce qui concerne la structure verticale, le Mexique et le Pérou sont d'avis qu'il s'agit d'une espèce qui occupe la strate dominante. Le Pérou indique que *Cedrela odorata* a une répartition adéquate par classe de diamètre, les individus dont le diamètre est inférieur au diamètre minimum de coupe (DMC) étant plus nombreux que les individus d'un diamètre supérieur. Le Guatemala affirme que, dans les forêts non fragmentées, la répartition selon le diamètre est normale pour une population naturelle tandis que, dans les forêts fragmentées, il y a une absence d'arbres de grande taille et l'on observe que 93% des arbres ont un diamètre à hauteur d'homme (DBH) de 10 à 20 cm. Le Guyana signale, en ce qui concerne la structure verticale, que la hauteur de la couverture forestière est de 30 à 35 m. Il n'y a pas de données pour le Brésil, le Costa Rica, Cuba et El Salvador.

Degré de régénération

Le Costa Rica, Cuba, le Guatemala et le Mexique considèrent que l'espèce se régénère naturellement bien sur leur territoire; El Salvador et le Pérou indiquent que la régénération est médiocre, pour les raisons suivantes: a) perte d'habitat par modification des modes d'utilisation des sols, b) attaques de ravageurs, c) incendies forestiers et d) absence d'utilisation de techniques de sylviculture appropriées. Il n'y a pas d'informations pour le Brésil, le Guyana et le Honduras.

Inventaires des forêts naturelles

Le Guyana et le Mexique indiquent avoir réalisé des inventaires de l'espèce dans les forêts naturelles; le Guatemala possède des résultats préliminaires sur la base de l'inventaire forestier national, la première phase de l'inventaire spécifique pour l'espèce, les inventaires qui soutiennent les plans de gestion et les parcelles permanentes sous surveillance; Cuba et le Pérou disposent d'informations qui proviennent des plans de gestion et de l'inventaire dans les zones protégées; le Brésil, le Costa Rica, El Salvador et le Honduras n'ont pas d'informations à ce sujet.

Plans de gestion

L'objectif principal des plans de gestion est d'utiliser le bois de manière durable mais le Costa Rica inclut cette activité dans les programmes de paiement pour services environnementaux. Dans le cas de l'utilisation du bois, le plan de gestion est un instrument contraignant. La durée des plans est très variable et peut aller de un à 40 ans. Dans le cadre de leurs plans de gestion, on constate que tous les pays ont fixé des diamètres minimaux de coupe, entre 30 et 65 cm.

Zonage pour l'exploitation et l'aménagement du territoire

Cuba, le Guatemala, le Guyana, le Mexique et le Pérou ont mis en place un zonage pour l'exploitation des produits de l'espèce; El Salvador possède quelques données; le Brésil, le Costa Rica et le Honduras n'ont aucun type d'aménagement. Tous les pays ont des plans d'aménagement du territoire réglementant les changements des modes d'occupation des sols sauf El Salvador dont le plan d'aménagement est en train d'être élaboré.

Plantations

La superficie couverte par les plantations pures et mixtes en vue de l'exportation est la suivante: Cuba 4083 ha établis et 4458 ha d'arbres juvéniles; Mexique 70 126,27 ha et volume exploitable de 200 à 600 m³ en plantations pures et de 150 à 180 m³ en plantations mixtes; Pérou 137,12 ha. Le Brésil et le Guyana n'ont pas de plantations. Le Costa Rica, El Salvador et le Guatemala signalent des plantations mixtes sans plus de données. Le Honduras ne donne pas d'informations.

Exportations

Le principal produit d'exportation est le bois scié mais on exporte aussi des produits finis comme des portes, des fenêtres et des objets d'artisanat. Les volumes exportés de *Cedrela odorata* depuis 5 ans sont les suivants: Brésil: 73 156 m³, El Salvador: 56 344,22 kg, Guatemala: 4121 m³, Guyana: 3310 m³, Pérou: 131 924 m³; Costa Rica, Cuba et Mexique: pas d'exportations. Honduras: pas de rapport à ce sujet.

Pays d'importation

Costa Rica, Cuba, El Salvador, Etats-Unis, Mexique et Suisse.

Importations

Les volumes importés depuis 5 ans sont les suivants: Costa Rica: 721,31 kg en provenance du Canada, de la Colombie et du Panama. Cuba (2010): 150 m³ en provenance d'Espagne. El Salvador: 400 829,22 kg. Etats-Unis: 67 406,94 m³ originaires du Pérou et du Guatemala. Mexique: 139 685,947 m³, originaires du Pérou, de Bolivie et du Guatemala. Suisse: 62 m³ en provenance de Bolivie.

Réexportations

Etats-Unis: 1401 m³ de bois sciés, sans préciser la destination. Mexique: 234,801 m³, 94 morceaux sous forme de planches destinés aux Etats-Unis.

Plantations et produits exportés

Australie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Etats-Unis, Mexique et Suisse. Tous ont des plantations, sauf la Suisse qui ne donne aucune information. Le Costa Rica et les Etats-Unis utilisent le produit pour la consommation interne. Cuba, El Salvador et le Mexique n'ont pas exporté de bois de leurs plantations. L'Australie, la Côte d'Ivoire et la Suisse ne donnent pas d'informations. Le Costa Rica exporte des produits finis, la Côte d'Ivoire, des bois sciés, et les autres pays ne donnent pas d'informations.

Analyse de l'information sur *Dalbergia retusa*

Pays de l'aire de répartition

L'aire de répartition de cette espèce va du Mexique au Panama (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama), au total huit pays. Le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique ont répondu à la demande d'informations supplémentaires.

Législation et mesures nationales

Tous les pays de l'aire de répartition ont une législation appropriée qui réglemente la conservation, la gestion et l'utilisation de l'espèce. Certains pays comme le Guatemala, le Honduras et le Mexique ont pris des mesures spéciales qui vont de l'interdiction à des dispositions spéciales sur l'utilisation dans les zones naturelles protégées.

Etat de conservation

Le Costa Rica indique que l'état de l'espèce est bon; El Salvador, le Guatemala et le Honduras la considèrent vulnérable; et le Mexique est en train d'élaborer un projet pour pouvoir évaluer la situation.

Couverture, répartition et type de forêts

El Salvador indique que sur son territoire c'est une espèce peu commune. Les informations sur la couverture sont très générales pour le Costa Rica, le Honduras et le Mexique. Au Guatemala, il n'y a pas d'informations à ce sujet. On la trouve principalement dans la forêt tropicale sèche, la forêt sempervirente et la forêt de chênes

verts mais on peut aussi la rencontrer dans des milieux modifiés et des plantations. En ce qui concerne les données sur la répartition potentielle et nationale, le Costa Rica, El Salvador et le Mexique disposent de quelques références tandis que le Guatemala et le Honduras n'en ont aucune. Aucun pays n'a d'informations concernant la taille, la couverture et la densité des populations.

Structure verticale

Il n'y a pas de données.

Degré de régénération

Le Costa Rica indique une bonne régénération; El Salvador signale une régénération naturelle; le Guatemala, le Honduras et le Mexique n'ont aucune information.

Inventaires des forêts naturelles

Aucun des pays ne dispose d'inventaire de l'espèce dans les forêts naturelles. Le Guatemala décrit une méthodologie validée pour la réalisation de l'inventaire national regroupé des espèces produisant du bois inscrites à la CITES.

Plans de gestion

L'objectif principal des plans de gestion est d'utiliser le bois de manière durable mais le Costa Rica inclut cette activité dans les programmes de paiement pour services environnementaux. Seuls le Costa Rica et le Guatemala ont des plans de gestion pour cette espèce et les deux pays signalent une durée de 10 à 40 ans pour ces plans; les autres pays ne donnent pas d'informations. Le Costa Rica ajoute que les diamètres minimaux de coupe pour l'espèce sont de 0,40 à 0,60 m.

Zonage pour l'exploitation et l'aménagement du territoire

Seul le Guatemala a procédé au zonage et à l'aménagement du territoire pour l'utilisation de l'espèce selon les catégories de gestion du réseau national des aires naturelles protégées. El Salvador prépare un plan de gestion et les autres pays n'ont que des normes relatives aux changements dans les modes d'occupation des sols.

Plantations

Le Costa Rica et le Guatemala signalent des plantations mixtes où l'on trouve cette espèce mais ne donnent aucune information sur la superficie ou les volumes exploitables.

Exportations

Le principal produit exporté est le bois scié; le Guatemala signale avoir exporté 19,83 m³ en 2008.

Pays d'importation

Costa Rica, Côte d'Ivoire, Etats-Unis.

Importations

Costa Rica: 271,4 kg en provenance du Nicaragua; Etats-Unis: 15 m³ originaires du Guatemala. Il n'y a pas de données sur la réexportation. Parmi ces pays, seul le Costa Rica possède des plantations mais il n'y a pas de données sur l'exportation ou l'utilisation.

Analyse de l'information sur *Dalbergia granadillo*

Pays ayant répondu à la demande de données supplémentaires : Mexique et Honduras.

Législation et mesures nationales

Les deux pays ont une législation appropriée qui régleme la conservation, la gestion et l'utilisation de l'espèce; le Mexique n'a pas de mesures additionnelles, le Honduras a instauré une interdiction.

Etat de conservation

Le Mexique n'a pas de données; au Honduras, l'espèce est vulnérable.

Couverture, répartition et type de forêts

Il n'existe pas de données sur la couverture forestière mais le Mexique dispose d'une carte de répartition éventuelle et des données d'exploitation pour les Etats de Chiapas, Oaxaca, Guerrero, Michoacán, Jalisco et Veracruz où on la signale dans la forêt de plaine caducifoliée, les forêts de chênes verts, les forêts mixtes de pins et de chênes verts et les pâturages; au Honduras, elle est présente dans les forêts sempervirentes. Il n'y a pas de données sur la taille, la couverture et la densité des populations.

Structure verticale

Aucune donnée.

Degré de régénération

Aucune donnée.

Inventaires des forêts naturelles

Aucune donnée.

Plans de gestion

Les deux pays exigent des plans de gestion pour l'utilisation. Le Mexique a des plans de gestion pour l'espèce mais le principal objectif est l'utilisation du bois. Ces plans ont une durée de 10 ans. Le diamètre minimal de coupe n'est pas indiqué.

Zonage pour l'exploitation et l'aménagement du territoire

Les seuls plans d'aménagement du territoire signalés sont au niveau municipal.

Plantations

Aucune donnée.

Exportations

Le Mexique n'a pas exporté depuis cinq ans; au Honduras, il y a une interdiction d'exploitation.

Pays d'importation

Aucune information reçue.

Analyse de l'information sur *Dalbergia stevensonii*

Pays ayant répondu à la demande de données supplémentaires: Guatemala, Honduras et Mexique.

Législation et mesures nationales

Les trois pays ont une législation appropriée qui régleme la conservation, la gestion et l'utilisation de l'espèce; le Guatemala et le Mexique n'ont pas de mesures additionnelles, le Honduras a instauré une interdiction.

Etat de conservation

Le Mexique n'a pas de données; au Guatemala et au Honduras, l'espèce est vulnérable.

Couverture, répartition et type de forêts

Il n'y a pas de données sur la répartition au niveau national ni sur la couverture forestière, ni sur l'aire de répartition potentielle ; seul le Mexique dispose d'une carte de répartition potentielle et d'un registre des prélèvements au Chiapas. On trouve principalement l'espèce dans les forêts sempervirentes et peut-être dans les plantations forestières. En ce qui concerne la taille et la densité des populations, le Mexique dispose de moyennes pour le Chiapas, San Luis Potosí, Campeche, Nayarit et Quintana Roo.

Structure verticale

Aucune donnée.

Degré de régénération

Aucune donnée.

Inventaires des forêts naturelles

Aucune donnée. Le Guatemala décrit une méthodologie validée pour la réalisation de l'inventaire national regroupé des espèces produisant du bois inscrites à la CITES.

Plans de gestion

Les trois pays exigent des plans de gestion pour l'utilisation mais seul le Guatemala a des plans pour l'espèce, principalement pour l'utilisation du bois. Les plans de gestion couvrent une période de 30 à 40 ans; le diamètre minimal de coupe n'est pas indiqué.

Zonage pour l'exploitation et l'aménagement du territoire

Le Guatemala pratique le zonage et l'aménagement de l'exploitation en s'appuyant sur les catégories de gestion des aires naturelles protégées. Pour le Honduras et le Mexique, les plans d'aménagement du territoire sont de niveau municipal.

Plantations

Seul le Guatemala signale l'espèce en plantations pures et mixtes, mais il n'y a aucune donnée communiquée sur la superficie et le volume éventuellement exploitable.

Exportations

Depuis 5 ans, le Guatemala a exporté 322,21 m³. Le Mexique n'a procédé à aucune exportation. Au Honduras, l'exploitation est interdite.

Pays d'importation

Côte d'Ivoire et Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont importé 21 m³ de bois sciés depuis 5 ans et réexporté 8,3 m³ sans indiquer la destination. La Côte d'Ivoire ne donne aucune information.

Description des membres confirmés du Groupe de travail sur l'acajou
et autres espèces néotropicales produisant du bois

No.	Pays	Nom	Courriel
1	Présidente par intérim du Comité pour les plantes	Margarita Clemente	cr1clmum@uco.es
2	Président du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois	César Augusto Beltetón Chacón	presidenciagrupocaoba@gmail.com; cesarbelte@gmail.com
3	Vice-présidente du Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois	Fabiola Rocío Nuñez Neyra	fabinunez77@gmail.com
4	Représentante régionale de l'Amérique centrale, du Sud et des Caraïbes au Comité pour les plantes	Dora Ingrid Rivera Luther	dora.ingrid.rivera@gmail.com
5	Représentante régionale de l'Amérique centrale, du Sud et des Caraïbes au Comité pour les plantes	Mariana Mites	marianamites@hotmail.com
6	Union européenne	Marco Valentini	marco.valentini@ec.europa.eu
7	OIBT	Steve Johnson	johnson@itto.int
8	Honduras	Iris Oneyda Acosta	irisacosta7@yahoo.com, rkhcibrian@gmail.com.
9	Guatemala	Mygdalia García	cites@conap.gob.gt
10	Mexique	Francisco García García	fgarcia@semarnat.gob.mx
11	Espagne	Mercedes Nuñez Román	mnunez@comercio.mityc.es
12	Brésil	Claudia Maria Correia de Mello	claudia.mello@ibama.gov.br cmcmello@yahoo.com.br
13	Colombie	Luz stella Pulido Perez	lspulido@minambiente.gov.co
14	Equateur	Angel Oswaldo Sarango Valverde	osarango@ambiente.gob.ec henows@hotmail.com
15	Argentine	Ana Celia Larroulet	aclarroulet@ambiente.gob.ar anacelarru@yahoo.com.ar
16	Etats-Unis d'Amérique du Nord	Ana de San Juan.	anne_stjohn@fws.gov
17	Cuba	Roxana Reyes Villavicencio	reyes@orasen.co.cu
18	Nicaragua	Rene Salvador Castellon	renycaste@hotmail.com
19	Royaume-Uni	Madeleine Groves	m.groves@kew.org
20	Pérou	Nélida Barbagelata Ramirez	nbarbagelata@minag.gob.pe
21	Costa Rica	José Joaquin Calvo Domingo	joaquin.calvo@sinac.go.cr
22	El Salvador	Helmer Alonso Esquivel	helmer.esquivel@mag.gob.sv; cites@mag.gob.sv
23	CCAD	Alba Margarita Salazar	msalazar@sica.int
24	Guyana	Sumedha Mahadeo	sumedham1@yahoo.com